

## RAPPORT MOTIVÉ DE COMPARAISON DES OFFRES (EN CAS DE MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES)

*Ce document-type peut être utilisé tel quel comme un modèle prêt-à-l'emploi ou comme une source d'inspiration à adapter en fonction de vos pratiques et de vos caractéristiques.*

*A compléter par le fonctionnaire dirigeant lors de la préparation de l'attribution du marché (route A.1., étape 4) et à soumettre à l'approbation de l'organe compétent lors de l'attribution du marché (route A.1., étape 5)*

*A annexer à la décision motivée d'attribution du marché (annexe A.1.10.)*

**Cahier spécial des charges (ci-après désigné : « CSC ») n° .....**

<u>Objet :</u>	Marché public de services relatif à l'extraction des matériaux de construction réutilisables présents dans le bâtiment .....
----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Situé.....

Appartenant à .....(ci-après désigné : « le pouvoir adjudicateur »)

Dont les bureaux sont établis à .....

**Séance du .....**

### **1. En présence de**

Pour le pouvoir adjudicateur : ..... (nom, prénom, fonction)

### **2. Déroulement de la séance**

Ce jour, le..... à.....heures précises, dans les bureaux de.....  
à ....., le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé  
à la comparaison motivée des offres reçues dans le cadre de la procédure de passation visée sous  
objet.

### **3. Offres**

Il ressort du PV d'ouverture des offres du ....., que ... offres ont été introduites  
par les soumissionnaires suivants :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### **4. Sélection qualitative**

#### **a) Rappel des critères de sélection qualitative**

Conformément aux articles 3.2. et 4.2. du CSC, les capacités de chaque soumissionnaire sont

évaluées sur la base des critères suivants.

Critères : Le soumissionnaire est une entité qui exerce une activité de construction réglementée en Belgique ou dans un autre État membre de l'Union européenne ; **ou** le soumissionnaire a effectué au moins deux (2) services de démontage et d'enlèvement de matériaux de construction en vue de leur réemploi au cours des trois (3) dernières années, quelle que soit leur ampleur ou leur complexité.

Pièces justificatives:

1° la preuve de l'inscription de l'entité à la BCE (ou équivalent) dans une activité de construction réglementée en Belgique ou dans un autre État membre de l'Union européenne; **ou** une liste de deux services de démontage et d'enlèvement de matériaux de construction en vue de leur réemploi effectués par le soumissionnaire au cours des trois dernières années. Pour chaque référence, le soumissionnaire joint à son offre un bilan de récupération reprenant : (a) les coordonnées du commanditaire du marché, (b) les délais d'exécution du marché, (c) le lieu d'exécution du marché, (d) la valeur totale du marché, (e) le volume total de matériaux évacués et (f) une description de chaque type de matériaux extraits;

2° Uniquement en cas d'appel aux capacités d'une entité tierce ou d'un participant à un groupement sans personnalité juridique : (a) l'engagement écrit de l'entité / du participant de mettre les moyens nécessaires pour l'exécution du marché à la disposition du soumissionnaire, signé par celle-ci / celui-ci, et (b) les documents visés sous (1°), établis au nom de cette entité ou de ce participant.

**b) Appréciation**

Les capacités des soumissionnaires sont appréciées par rapport aux critères de sélection qualitative précités, sur la base des pièces justificatives jointes à leur offre. Les résultats de cet examen sont consignés dans le tableau ci-après.

	Nom du soumissionnaire	Critère de sélection qualitative retenu
1		
2		
3		
4		
xxx		

Il apparait que tous les soumissionnaires satisfont aux critères de sélection qualitative.

*ou*

Il apparait que le(s) soumissionnaire(s) suivant(s) ne satisfait(ont) pas aux critères de sélection qualitative pour la/les raison(s) suivante(s):



.....  
.....  
.....  
.....

Par conséquent, le/les soumissionnaire(s) précité(s) sont écartés à ce stade de la procédure.

## 5. Examen de la régularité des offres

La régularité formelle et matérielle des offres déposées a été examinée.

Il ressort de cet examen que toutes les offres déposées sont régulières sur le plan formel et sur le plan matériel.

OU

Toutes les offres déposées sont régulières, à l'exception de(s) l'offre(s) de ..... Cette(ces) dernière(s) offre(s) contien(nen)t des irrégularités [formelles/matérielles] substantielles et doivent par conséquent, être écartées, sur la base des motifs suivants : .....

OU

Toutes les offres déposées sont régulières, à l'exception de(s) l'offre(s) de ..... Cette(ces) dernière(s) offre(s) contien(nen)t toutefois uniquement des irrégularités [formelles/matérielles] non substantielles. Les irrégularités constatées [justifient/ne justifient pas] de l'écarter la(les) offre(s) concernée(s), sur la base des motifs suivants : .....

## 6. Classement des offres régulières

### a) Rappel des critères d'attribution

Conformément à l'article 5.1. du CSC, les offres régulières sont classées sur la base des critères d'attribution suivants:

- (a) la quantité des matériaux extraits en vue de leur réemploi hors site (100 points);
- (b) la diversité des matériaux extraits (bonus de + 5 ou de +10 points).

Chaque offre se voit attribuer un nombre de points sur la base de la formule suivante :

$$\text{nombre de points d'une offre} = \left[ \frac{M(\text{offre})}{M(\text{tot})} * 100 \right] + \text{bonus}$$

où :

- « *M(offre)* » correspond à la masse totale de matériaux que le soumissionnaire s'engage à extraire dans son offre ; et
- « *M(tot)* » correspond à la masse totale de matériaux reprise dans l'inventaire;
- « *bonus* » correspond à :
  - +5 points : pour tout soumissionnaire qui s'engage à emmener une quantité égale ou supérieure à 50% des matériaux repris dans au moins la moitié des postes de l'inventaire;
  - + 10 points : pour tout soumissionnaire qui s'engage à emmener une quantité égale ou supérieure à 50% des matériaux repris dans au moins 3/4 des postes de l'inventaire.

## b) Appréciation

Les cotations suivantes ont été attribuées à chaque offre suite en appliquant la formule précitée.

	Nom du soumissionnaire	Nombre de points	Justification (application chiffrée détaillée de la formule précitée)
1			
2			
3			
4			
xxx			

De cet examen, il est apparu que l'offre de ..... a obtenu la cotation finale la plus élevée (*i.e.*..... points) et constitue par conséquent l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre du présent marché.

## 7. Négociations

Conformément à l'article 1.4., §2, du CSC, le pouvoir adjudicateur a invité le(s) soumissionnaire(s) suivant(s) à négocier :

.....  
.....

Le pouvoir adjudicateur n'a pas invité le(s) soumissionnaire(s) .....  
à participer aux négociations, pour les raisons  
suivantes : .....

Suite aux négociations, .....  
a/ont déposé une *best and final offer* (ci-après désignée : « *BAFO* »).


Chaque BAFO a été évaluée par rapport aux critères d'attribution. Les cotations attribuées à chaque BAFO peuvent être motivées comme suit :

	Nom du soumissionnaire	Nombre de points	Justification (application chiffrée détaillée de la formule précitée)
1			
2			
3			
4			
xxx			

De cet examen, il est apparu que la BAFO de ..... a obtenu la cotation finale la plus élevée et constitue par conséquent l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre du présent marché.

*OU le cas échéant*

Une phase de négociation ne s'est pas avérée utile, dès lors que les offres remises répondent aux besoins et s'avèrent dès le départ suffisamment intéressantes du point de vue du pouvoir adjudicateur, pour la(les) raison(s) suivante(s) :

.....  
..... 

### **8. Vérification de la situation personnelle du soumissionnaire qui vient en considération pour l'attribution du marché (déclaration implicite sur l'honneur)**

Au terme des vérifications menées par le représentant du pouvoir adjudicateur, il apparaît que la déclaration implicite sur l'honneur du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée (*i.e.* ..... ) correspond à sa situation personnelle.

Par conséquent, il n'existe aucune objection à attribuer le marché à ce soumissionnaire.

*OU*

Au terme des vérifications menées par le représentant du pouvoir adjudicateur, il apparaît que la déclaration implicite sur l'honneur du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée (*i.e.* ..... ) ne correspond pas à sa situation personnelle, pour les raisons suivantes : .....

Par conséquent, le marché ne peut pas être attribué à ce soumissionnaire. Suite à ce constat, le représentant du pouvoir adjudicateur a établi un classement corrigé des offres, en écartant celle du soumissionnaire exclu.

Il ressort du classement corrigé des offres que l'offre de ..... obtient désormais la cotation finale la plus élevée. Aux termes des vérifications menées par le représentant du pouvoir adjudicateur, il apparaît que la déclaration implicite sur l'honneur de ce soumissionnaire (*i.e.* ..... ) correspond à sa situation personnelle. Par conséquent, il n'existe aucune objection à attribuer le marché à ce dernier soumissionnaire.

### **9. Proposition d'attribution**

Pour l'ensemble des motifs qui précèdent, le représentant du pouvoir adjudicateur propose à ..... d'attribuer le marché à ....., dès lors qu'il s'agit du soumissionnaire qui a remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse dans le cadre du présent marché.

La séance est clôturée à ..... heures.

Pour le pouvoir adjudicateur,

*(signature, nom et qualité du signataire)*